



Le Havre, le 30 juillet 2024

Communiqué de Jean-Paul LECOQ

Député de Seine-Maritime

Membre de la Commission des Affaires étrangères

Reconnaître la marocanité du Sahara occidental est contraire au droit international

Alors que la France avait jusqu'à maintenant une relation équidistante entre le Maroc et le Front Polisario, le président de la république, une fois de plus tout seul, décide de reconnaître la marocanité du Sahara occidental. Cet acte intervient dans une période propice au président de la République à agir presque dans l'ombre de toute critique, et cet acte politique majeur est totalement contraire au droit international.

Tout d'abord, Monsieur Macron avait demandé une « trêve politique » pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 qu'il ne respecte pas. Cette annonce a été relayée officiellement par le ministre démissionnaire des Affaires étrangères, Stéphane Séjourné. Or cette reconnaissance entraîne déjà des conséquences négatives sur le plan diplomatique. Bien que diffusée par quelques médias, la presse est surtout tournée vers l'évènement sportif international qui se déroule actuellement chez nous. Pour parfaire la situation, le Parlement, tout nouvellement constitué et de surcroît en pause pour l'été, ne permet pas aux parlementaires, représentants de la nation et organe de contrôle du gouvernement, de pouvoir l'interroger.

Alors que le processus international de décolonisation du XX^e siècle devait libérer les États et les rendre entièrement indépendants, force est de constater que la situation est autre. L'Organisation des Nations Unies, par son Conseil de Sécurité, son Assemblée générale, son Secrétariat ou encore la Cour Internationale de Justice, œuvre à l'écriture et veille au respect

des normes de droit international. Cette organisation internationale reflétant la volonté des pays du monde joue un rôle majeur dans la préservation de la paix.

Ancienne colonie espagnole, le Sahara occidental est aujourd'hui toujours colonisé, non par l'Espagne, mais par le Maroc. En effet, les différents organes de l'Organisation des Nations Unies ont notamment pris des résolutions :

- Statuant qu'aucun pays n'a de lien de souveraineté avec le Sahara occidental et qu'il est de ce fait non autonome, rendant ainsi nécessaire la tenue d'un référendum d'auto-détermination pour le peuple sahraoui (Cour Internationale de Justice, avis, 16 octobre 1975), et
- Invitant le Maroc à se retirer du Sahara occidental (résolution 380 du Conseil de Sécurité du 6 novembre 1975, résolution 35/37 du 21 novembre 1979).

Or nous sommes en 2024 et le Maroc occupe toujours le Sahara occidental, essayant de s'y implanter toujours plus afin de normaliser cette colonisation, c'est la politique du fait accompli, point commun des États colonisateurs.

Dans une lettre adressée au Président de la République, je lui ai dit que son attitude pro-colonisateur n'était pas digne de notre pays, qu'il entachait l'image de la France dans le monde et qu'il émiettait notre démocratie. J'ai également invité, par le biais d'un courrier, le Président de la Commission des Affaires étrangères à réagir, au nom du Parlement, pour que le droit international soit respecté.

J'ai à cœur le respect de la dignité humaine, du droit international et l'image de la France. Ainsi, je condamne cette position du Président de la République, contraire à la Charte des Nations Unies et plus particulièrement au principe d'auto-détermination des peuples.

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime